

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 93806 du 16 décembre 2015 portant promotion  
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1530798S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu la décision n° 85666 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1528266S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :  
**Chapelier, Jean-Michel** Nigend : 131 889 Numéro de livret de solde : 5 294 517

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :  
**Coldefy, Alice** Nigend : 244 912 Numéro de livret de solde : 8 097 334

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
A. BROWAËYS